



A TOUS NOS CLIENTS

Information sur le règlement REACH

Madame, Monsieur,

Le règlement CE numéro 1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la limitation des substances chimiques (REACH) est entré en vigueur le 1er juin 2007. Depuis le 1er juin 2008, les substances peuvent également être pré-enregistrées.

Les substances contenues dans nos articles seront pré-enregistrées, nous vous le garantissons.

En effet, nous avons déjà entrepris les démarches nécessaires auprès de nos fournisseurs pour que ce pré-enregistrement soit réalisé.

Nos produits ne contiennent pas de substances candidates à autorisation de l'annexe 1 (REACH).

Notre coordinateur REACH, Monsieur François Rappo, se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ZWAHLEN & MAYR S.A.

François Rappo
Responsable QSE

Tél. +41 24 468 46 46
Fax +41 24 468 46 00
E-mail françois.rappo@zwahlen.ch